

Les Nouvelles

du bassin de la Loire



Ph. Atelerc

Le CNPE de Belleville-sur-Loire vu depuis les quais de Neuvy-sur-Loire

Centrales nucléaires : une présence pas anodine

S'il est souvent mis en avant l'importance économique des centrales nucléaires ligériennes ainsi que leur non-production de gaz à effet de serre, l'avis rendu par l'Autorité environnementale à propos des rejets de celle de Belleville-sur-Loire montre que, bien que légaux, ces derniers ne sont pas neutres.

L'Æ (formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable) a passé à la loupe au cours du premier semestre les rejets de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire (Cher)¹. En déclinaison, elle a publié un avis le 23 juin dernier (délibéré n° 2021-36) qui éclaire un peu mieux un sujet sur lequel EDF est souvent en retrait. L'Æ précise tout d'abord que le dossier qu'elle a eu à étudier, bien que présenté comme la mise à jour de l'étude d'impact du CNPE, ne permet d'évaluer que les incidences induites par plusieurs demandes de modifications, sans augmentation de production. Ces modifications, est-il mentionné dans la synthèse publiée de l'avis², concer-

nent les méthodes de lutte contre les proliférations de légionelles et d'amibes (traitement à la chloramine et ponctuellement au chlore) et contre les encrassements (traitement aux polyacrylates) ainsi que des demandes d'ajustement des normes de rejet, le plus souvent des augmentations, parfois pour régularisation. C'est le cas en particulier des rejets d'azote, de métaux, de composés organiques toxiques et de tritium. Sur ces derniers points il est fait état que l'IRSN³ considère que certaines de ces demandes d'ajustement ne sont pas justifiées. Pour l'Æ, au terme de ces modifications il est attendu une meilleure maîtrise des concentrations en légionelles et amibes - ce qui néanmoins n'est pas suffisamment démon-

tré - et une réduction majeure des émissions des métaux toxiques (cuivre et zinc) à l'horizon 2030, également annoncée avec la suppression des tubages en laiton des condenseurs, mais sans calendrier précis. L'autorité environnementale note à la suite que les principaux enjeux environnementaux sont la qualité des eaux, la protection des populations contre les rayonnements ionisants et la sécurité du site. La lecture du dossier, y compris l'étude d'impact, est difficile pour le lecteur, multipliant les renvois et ne distinguant pas clairement la situation actuelle de la situation future. Le périmètre du dossier est limité aux seules demandes de modifications, ce qui ne facilite pas la compréhension des enjeux et sur-

tout ne permet pas d'avoir une vision claire des incidences et de l'éventail des solutions possibles de réduction à la source ou de traitement. Une des clés de la compréhension des enjeux et des solutions envisageables est liée aux prélèvements d'eau, considérables (jusqu'à 10,5 m³/s) et apparemment supérieurs à ceux d'autres CNPE. L'obtention d'une meilleure qualité d'eau à l'entrée des circuits et la recherche de toutes les possibilités d'économie d'eau devraient conduire à réduire fortement les prélèvements et les consommations d'eau, les besoins en traitement et donc la pollution rejetée. Dans le contexte du changement climatique qui devrait modifier les débits de la Loire, l'Æ recommande donc de réduire les prélèvements d'eau, sujet qui n'est pas traité dans le dossier. Les rejets

En bref

Dans le cadre du Plan biodiversité, porté par le ministère de la Transition écologique, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne a sélectionné, après appel à initiatives et étude des dossiers, 26 dispositifs faisant l'objet de "Paiements pour services environnementaux" pour un montant de 30,3 millions d'euros d'aides. Rappelons qu'il s'agit de reconnaître via ces dispositifs les services environnementaux rendus par les exploitants agricoles au bénéfice des milieux naturels et de la biodiversité. À noter que les projets couvrent une variété d'objectifs allant du maintien de l'élevage à l'évolution des pratiques et des systèmes de grandes cultures. Ils prennent en compte différents enjeux (protection de la qualité de l'eau, biodiversité, limitation de l'érosion et des transferts, préservation des zones humides et têtes de bassin-versant...).

Jean-Bernard Levy, PDG d'EDF, a annoncé début juin l'abandon du projet "Ecomcombust" qui visait à convertir à Cordemais la dernière centrale à charbon française à la biomasse (déchets verts) et aux bois dits de classe B (issus de l'ameublement ou de chantiers de déconstruction) afin de réduire ses émissions de CO₂ (l'équivalent de 400 000 tonnes de rejet dans l'air évité par an). Grâce à ce programme Ecomcombust - qui nécessitait toutefois d'utiliser une part résiduelle de charbon estimée à 20 % -, les salariés du site espéraient arracher un sursis jusqu'en 2026 au moins. En l'état, la centrale de Cordemais emploie 350 salariés auxquels s'ajoutent 250 emplois indirects.

chimiques sur une année sont importants, qu'il s'agisse des rejets azotés (240 tonnes d'azote pouvant générer 1 100 tonnes de nitrates), des métaux toxiques (16 tonnes de cuivre), des organochlorés et des autres substances dangereuses, parfois cancérigènes (nitroso - morpholine). Le rejet de chlore et de chloramine en présence de matière organique et d'azote peut en outre générer de nouveaux polluants après rejet, ce que le dossier ne prend pas en compte. L'Æ recommande en conséquence de prévoir des mesures complémentaires d'évitement et de réduction de ces rejets.

L'association Sortir du nucléaire Berry - Giennois - Puisaye fait savoir en regard sur son site⁴ que *"le dossier est fort complexe et confirme que la nature et la quantité de ces rejets "légaux" a de quoi faire peur. Quelques exemples : Tritium radioactif, Cuivre, Zinc, métaux lourds (Arsenic), Chloroforme, eau de javel, Oxydes de Soufre et d'Azote, Hydrazine, Légionelles et Amibes potentiellement mortelles... On apprend dans cet avis que le CNPE n'est soumis à aucune limite de rejets chimiques atmosphériques et donc à aucune surveillance particulière! Les balises de surveillance de qualité de l'air les plus proches sont à Montargis et Bourges! Pour les rejets liquides, on comprend que l'usure des condenseurs du circuit secondaire est un gros problème et ce sont des tonnes de Cuivre et de Zinc (16 tonnes/an pour le Cuivre et 7 tonnes pour le Zinc avant autorisation possible d'augmentation de ces rejets) qui sont déversés dans la Loire chaque*

année! Le remplacement total des 130 000 tubes en laiton par de l'inox n'est prévu vaguement qu'à l'horizon 2030, aggravant encore l'intoxication latente de la Loire".

Rappelons que l'autorité environnementale n'est pas une "autorité indépendante" au sens juridique et que ses avis sont consultatifs. Cependant, les avis qu'elle émet, qui sont joints aux dossiers d'enquête publique, leur donnent un poids certain vis-à-vis du public, des maîtres d'ouvrage et des autorités chargées de décider. Cela impose aussi une exigence de qualité élevée pour les avis. Rendu public à un stade suffisamment précoce (avant enquête publique), ils servent à éclairer le public et le commissaire enquêteur, le cas échéant à inciter le responsable du projet à le modifier ou l'améliorer, et à permettre à l'autorité chargée de prendre la décision finale de le faire en toute connaissance de cause. □

1 - Le Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Belleville-sur-Loire (Cher) est situé sur la rive gauche de la Loire. Il est constitué de deux tranches à réacteur à eau pressurisée (REP) d'une capacité unitaire de production de 1300 MWe avec deux tours aéroréfrigérantes.

2 - L'ensemble des observations et recommandations de l'Æ sont présentées dans l'avis détaillé (http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/210623_centrale_nucleaire_belleville_18_delibere_cle5ce1e1.pdf).

3 - IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, avis N° 2019-00237 du 24 octobre 2019 (<https://www.irsn.fr/FR/expertise/avis/2019/Documents/octobre/Avis-IRSN-2019-00237.pdf>).

4 - www.sdn-berry-giennois-puisaye.fr/news/cp-la-loire-grand-fleuve-royal-et-sauvage-ou-grande-poubelle-de-lindustrie-nucleaire/

Digues : le plan de gestion voté à l'EP Loire

Le comité syndical de l'Établissement public Loire, présidé par Daniel Fréchet, s'est tenu le 7 juillet à Orléans en présence de Madame Régine Engström, préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice de bassin Loire-Bretagne. Un dossier important a retenu plus particulièrement l'attention puisque portant sur la finalisation du Projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents porté par l'Établissement. Les échanges en séance ont été l'occasion de souligner le caractère éminemment stratégique que revêt la question des niveaux de protection des systèmes d'endiguement. La délibération correspondante, approuvée à l'unanimité, a ouvert la voie à la transmission telle que prévue par le Code de l'environnement pour avis du Comité de bassin et des Commissions locales de l'eau concernées. Les développements consacrés à l'optimisation de

la gestion ont fait l'objet d'un examen attentif pour ce qui concerne à la fois la structure de l'organisation, la mobilisation des moyens et le déploiement des interventions. À cet égard, Madame la préfète a relevé l'intérêt que présentaient, dans l'organisation prévue, les six plateformes de proximité telles que réparties sur le bassin. Par ailleurs, les représentant(e)s d'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) ayant déjà délégué à l'Établissement la gestion de leurs digues non domaniales, notamment en Loire aval et sur l'axe Cher, ont fait part de leurs retours d'expériences. Ceci, en termes de mutualisation de moyens humains et matériels comme d'articulation des interventions, avec des missions assurées au plus près des territoires, y compris lors du passage d'une crue. En matière de financements, Madame la préfète a fait état de ce qui était acté à ce stade, s'agissant en particulier du FPRNM pour la période de référence 2021-2027. Il

a été rappelé dans le même temps que les montants estimés d'investissements tels qu'inscrits dans le PAIC, n'ont qu'une valeur indicative, quand bien même l'important travail de co-construction a visé à s'assurer le plus en amont possible de la précision de ce qui est avancé à ce stade, en termes d'interventions et de chiffrages. Il a également été précisé que l'engagement juridique entre les EPCI et l'Établissement s'inscrirait en aval du processus en cours via la convention les liant dans le cas de l'option de délégation de gestion. En connaissance alors du soutien financier qui serait apporté au titre de la solidarité nationale, voire européenne - en adéquation avec le fait que le "Territoire à risque important" (TRI) de la Loire soit identifié dans la liste des 4 territoires dans lesquels "il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, voire européenne" (en savoir plus : www.eptb-loire.fr/paic/).

Le Comité syndical a émis par ailleurs un avis favorable sur les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de Programme de mesures (PDM) 2022-2027, sous réserve de la prise en considération de ses observations et des propositions de modifications qu'il a formulées. S'agissant du Programme de gestion du risque d'inondation (PGRI), le Comité syndical a souhaité, d'une part rappeler son avis déjà formulé en 2019 sur les questions importantes du PGRI 2021-2027, d'autre part faire des observations complémentaires sur ce projet. À cet égard, plu-

sieurs délégués ont fait état de leurs interrogations quant à la disponibilité de cofinancements à hauteur des ambitions affichées et des résultats escomptés.

Parmi les autres points figurant à l'ordre du jour citons celui portant sur l'implication de l'Établissement dans 3 projets de recherche appliquée :

- "Rallier" afin de poursuivre l'acquisition de données en testant de nouvelles méthodes de levés topo-bathymétriques et pour caractériser l'efficacité de restaurations de berges (Université Clermont Auvergne);

- le partenariat avec le BRGM pour l'analyse de l'effet potentiel de la création de réserves de substitution et prélèvements hivernaux sur la ressource en eau sur les bassins Yèvre-Auron et Cher amont;

- la valorisation scientifique des données et de la méthodologie développée dans le cadre des suivis "anguilles" réalisés sur le Cher entre 2016 et 2020 (EcoGea).

On notera enfin que l'étude d'inventaire des zones humides sur les territoires des SAGE Cher amont et Cher aval ne sera pas réalisée comme initialement programmée. La recherche de co-financement auprès de la Région Centre-Val de Loire et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour compléter la subvention à hauteur de 50 % de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne s'étant avérée infructueuse. Enfin, il a aussi été présenté en séance le rapport d'activité de l'Établissement en 2020 (rapport aussi consultable sur le site de l'EP Loire : www.eptb-loire.fr). □

Un appel lancé auprès des associations

Loire Vivante a fait savoir à ses adhérents et amis, à l'issue du dernier forum des acteurs du Plan Loire Grandeur nature, son mécontentement rapport à la tenue des échanges présents. Si la gouvernance avec un travail en ateliers nourrissait de grandes attentes compte tenu des discours tenus depuis des mois par les gestionnaires et les élus et s'il y a bien eu de l'information de partagée, "nous sommes bien loin de la concertation et à des années lumières de la co-élaboration", écrit Sirmon Burner, le directeur qui fait part à la suite que "l'info a été descendante et que tout était ficelé, emballé et pesé..." et qui souligne pour résumer que "rien ne change!". L'Assemblée générale 2021 de SOS Loire Vivante, qui s'est tenue par la suite, fait ce

constat que le Plan Loire Grandeur nature reste un pur instrument financier de l'État, qui certes permet de mener des projets en faveur d'une Loire vivante, mais qui est dépourvu de vrais outils de concertation et de moyens adéquats pour la mettre en place. L'Assemblée générale a en déclinaison missionné le Conseil d'administration pour lancer un appel au monde associatif pour créer une gouvernance parallèle et promouvoir l'idée d'une plateforme autonome de réflexion et d'actions à l'échelle du bassin de la Loire. Et de conclure en disant : "Vous connaissez le slogan "nul n'est censé ignorer la Loire" ? On pourrait l'adapter aux circonstances "nul n'est censé ignorer les associations ligériennes" ! □

Il est encore temps pour participer à la **consultation publique sur l'eau et les inondations** (date limite le 1^{er} septembre). L'avis du public est attendu sur les enjeux et les pistes d'action pour garantir la qualité de

l'eau, partager la ressource dans un contexte de changement climatique, sécuriser l'eau potable, réduire les pollutions, protéger les milieux aquatiques. Pour accéder à la consultation : sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

C'est sans surprise que la nouvelle est tombée. Le préfet de l'Allier a en effet pris le 16 juillet dernier, dans la continuité des conclusions émises suite à l'enquête publique, un arrêté autorisant l'installation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique en rive gauche du pont-barrage de Vichy par SHEMA, une société filiale d'EDF. Pour autant, la chose n'est pas encore complètement entendue puisque, selon toute probabilité, un recours auprès du tribunal administratif devrait être déposé rapidement par un collectif d'associations. Pour l'heure, les travaux effectués au pont barrage de Vichy ont permis une remontée rapide des eaux du lac d'Allier entre la fin juillet et les premiers jours d'août. De fait, les activités nautiques sont à nouveau possibles. Rappelons que le lac s'était vidé de ses eaux dans la nuit du 27 juin à la suite de la rupture d'un clapet sur le pont-barrage (vanne n° 6 déchirée). Un incident de cet ordre s'était déjà produit en 2008, une rupture de vanne avait alors entraîné une brusque baisse du niveau d'eau et un affaissement des berges.

Outil du Centre de ressources Loire Nature permettant l'identification des gestionnaires d'espaces naturels, l'annuaire des acteurs ligériens fait peu neuve. Grâce à une cartographie interactive mise à jour et accessible en ligne, il recense actuellement 444 structures impliquées dans la préservation du patrimoine naturel à l'échelle du bassin et favorise ainsi la mise en relation des interlocuteurs (coordinateurs, gestionnaires, naturalistes, chercheurs). Vous n'apparaissez pas dans l'annuaire ou vos informations sont à actualiser ? Pour y remédier, il vous suffit de remplir un petit questionnaire ! En savoir plus : <https://centrederesources-loirenature.com/fr/actualites-agenda/nouvel-annuaire-des-acteurs-ligériens>

Le projet d'implantation d'éoliennes au col de la Loge (Loire) est loin de faire l'unanimité depuis de nombreuses années. Alors qu'une autorisation de déboisement du site devrait intervenir prochainement, une mobilisation, sous forme de "Zone à défendre (ZAD) nomade" a vu le jour pour s'opposer au projet porté par EDP, opérateur portugais qui projette d'en installer cinq à cheval sur deux communes : quatre à Saint-Jeant-la-Vêtre et une à La Côte-en-Couzan.

La Communauté de communes des Marches du Velay-Rochebaron, en Haute-Loire, vient de lancer au titre de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) une opération d'évaluation et de recensement des populations d'écrevisses présentes dans les différents cours d'eau de son territoire. Cette mission a été confiée à l'EPAGE (Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) Loire-Lignon. Il s'agit par là de mesurer la présence de l'écrevisse à pied blanc (*Austropotamobius pallipes*), une espèce protégée en net recul, conséquence directe de la dégradation des milieux aquatiques (recalibrage, colmatage, pollutions...) ainsi que la colonisation des milieux par les écrevisses exotiques, notamment l'écrevisse de Californie (*Pasifastacus leniusculus*).

La colonisation des différents cours d'eau du bassin de la Loire par le silure, notamment de l'Allier, est très diversement appréciée. Si pour un petit nombre de pêcheurs à la recherche de sensations et de trophées elle ne demande pas à être remise en cause, de plus en plus de voix s'élèvent pour en limiter les populations et restreindre la présence des plus gros sujets. Au nombre des dernières voix à se faire entendre figure l'association Allier Sauvage dont le président a indiqué dernièrement que le silure doit être considéré comme une pression parmi d'autres, tout comme la pollution et les obstacles, sa présence pouvant peut-être sonner le glas du saumon si on laisse faire.

Et de demander que soit menée en conséquence une politique de limitation et de régulation et d'ajouter : *"Il faut que l'on n'ait pas le droit de le remettre à l'eau quand on le pêche"*.

En cette période estivale, alors que les activités nautiques battent leur plein, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les ouvrages hydrauliques (barrages, chaussées, seuils...) peuvent présenter un véritable danger lorsqu'ils ne sont pas équipés. Début juin, au Mans, une femme s'est noyée lors d'un accident de kayak survenu sur la Sarthe. Le biplace dans lequel elle avait pris place s'est retourné. Selon un témoin, le kayak *"n'aurait pas fait demi-tour à temps au niveau du panneau horizontal d'interdiction de navigation à une centaine de mètres avant le barrage, d'où le drame"*.

La commission d'enquête, après examen des contributions reçues (près de 200) et des réponses apportées par VNF sur chacun des sujets évoqués dans ces contributions, a émis sans réserve un avis favorable au projet de rééquilibrage du lit de la Loire entre Les Ponts-de-Cé et Nantes, le 7 juin. A priori, plus rien n'empêche le démarrage des premiers travaux sur le secteur compris entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire dès le mois de septembre, sous réserve de l'obtention de l'autorisation environnementale. Le mémoire de VNF en réponse aux contributions émises lors de l'enquête publique est consultable sur le site dédié¹ ainsi que le rapport des commissaires enquêteurs du 7 juin². VNF répond dans son mémoire à l'avis formulé par le Conseil scientifique (voir *les Nouvelles du bassin* N° 202 de mai). VNF précise que les modélisations hydrosédimentaires ne constituent pas des outils prédictifs dans la mesure où elles reposent sur de nombreuses hypothèses et sur des lois de calcul théoriques : elles s'appuient sur des données hydrologiques passées et ne peuvent donc pas prédire le devenir précis d'une zone dans un certain nombre d'années. Toutefois, les modélisations permettent de dégager des tendances d'évolution sur des dizaines d'années et c'est pour cette raison qu'elles constituent des outils précieux d'aide à la décision, conjuguées à des retours d'expérience. Ces modélisations hydrosédimentaires permettent de concevoir les aménagements nécessaires

pour atteindre les objectifs fixés par le projet. Des modélisations hydrauliques spécifiques ont été mises en œuvre pour déterminer les effets sur les niveaux d'eau à différents débits. Ces éléments sont détaillés dans la suite du rapport. La méthodologie d'études retenue comprend plusieurs modélisations à différentes échelles. Cela permet de croiser les résultats et de les consolider. Méthodologie, modèles et leurs résultats sont décrits en détail dans le dossier d'enquête publique (livret 4 - Milieu physique ; livret 9 - Méthodes et auteurs).

Par ailleurs, un Comité scientifique a été spécifiquement mis en place par VNF sur ce projet, dès le démarrage des études, pour consolider la démarche et les méthodes proposées par les bureaux d'études. Ce comité scientifique réunit des universitaires spécialistes du transport sédimentaire, des experts nationaux et internationaux en modélisation en milieu fluvial et estuarien, le CEREMA (Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), le GIP (Groupement d'intérêt public) Loire Estuaire, le Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire et l'OFB (Office français pour la Biodiversité). □

1 - Mémoire de VNF : https://reequilibrage-loire.vnf.fr/app/uploads/2021/07/LOIRE-REGL-BILAN-ENQUETE-v3a_signee_SPC.pdf

2 - Rapport des commissaires enquêteurs du 7 juin : https://reequilibrage-loire.vnf.fr/app/uploads/2021/07/2021_06_07_Rapport_Conclusions_Reequilibrage_Lit_Loire-signé.pdf

Interdépendance et solidarité

Début juin, les usagers et les riverains de la Loire à Montsoreau (Maine-et-Loire) ont pu découvrir une nappe verdâtre dans les eaux du fleuve. Il s'agissait d'une simulation de pollution à l'initiative du Réseau Loire Alerte (RLA), un syndicat créé en 1998 regroupant les huit collectivités entre Saumur (Maine-et-Loire) et Nantes (Loire-Atlantique) qui possèdent des stations de pompage dans la Loire pour de l'eau potable. L'exercice avait pour objectif de prévenir les gestionnaires des stations de pompage situées en aval si un

tel événement se produisait afin que soient stoppés les prélèvements. À terme, l'ambition affichée serait d'intégrer l'Indre-et-Loire et de remonter la Loire en fédérant les collectivités. Le processus, pour utile, marque tout de même ses limites puisque les modèles actuels se concentrent sur des pollutions de surface et ne sont pas capables de modéliser des produits plus miscibles avec une dispersion en trois dimensions. S'il existe bien des stations flottantes, celles-ci sont difficiles à installer sur la Loire. □

Les espèces exotiques invasives bien ciblées

Le groupe de travail Espèces exotiques envahissantes (EEE) du bassin Loire-Bretagne a mis à jour la liste des EEE du bassin Loire-Bretagne. Toutes les espèces de la liste ont été réétudiées et les catégories attribuées à certaines de ces espèces ont été modifiées. 2 espèces ciblées par le complément au règlement européen paru en

juillet 2019 et présentes sur le bassin ont été ajoutées. 7 nouvelles espèces dont les données sur les impacts et la répartition justifient un ajout font également leur entrée dans la liste qui comprend désormais 71 espèces exotiques végétales et 37 espèces exotiques animales. En savoir plus : <https://centrederesources-loirenature.com> □

Eaufrance, le service public d'information sur l'eau, propose un nouveau site thématique dédié à l'économie dans le domaine de l'eau. Il a pour objectif de participer à la transparence de la politique de l'eau en France et d'informer le public sur 5 thématiques de l'économie de l'eau: Tarification de l'eau / Dépenses liées à l'eau / Valeurs liées à l'environnement / Analyse économique et décision / Usages de l'eau. Des pages thématiques détaillées sont proposées avec des contenus accessibles au plus grand nombre tels que les aspects économiques liés à la Directive cadre sur l'eau et les

méthodes d'analyses économiques menées pour y répondre. De nombreuses publications techniques documentent les 5 thématiques présentées et diverses ressources sont mises à disposition: chiffres clés, pages d'actualités et fiches méthodologiques. Cette refonte est le fruit d'un travail collaboratif, organisé et piloté par l'Office français de la biodiversité, et appuyé par les économistes du ministère de la Transition écologique et des agences de l'eau. En savoir plus : <https://ofb.gouv.fr/actualites/un-nouveau-site-eaufrance-pour-plus-de-transparence-dans-le-domaine-de-leconomie-de-leau> □

En faveur d'une réserve régionale

La Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique n'est pas tout à fait au diapason des élus militant pour la création d'un parc naturel régional au point de faire savoir que les chasseurs veulent une réserve régionale avant un parc. Ils font valoir qu'il faut d'abord régler la question de la préservation et de la gestion de l'estuaire de la Loire et que le projet, tel qu'il est mené, exclu d'office des processus décisionnaires les propriétaires et usagers de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand-Lieu car inexistant dans le futur syndicat mixte composé d'une soixantaine d'élus et piloté par les majorités politiques en place. Ils s'inquiètent éga-

lement des risques potentiels d'un PNR en termes d'afflux touristique dans des espaces naturels fragiles. Enfin, ils notent que le lac de Grand-Lieu est déjà entièrement protégé et classé en Réserve naturelle, nationale et régionale. La Fédération de chasse rappelle qu'elle propose depuis cinq ans *"un projet de terrain, réaliste, bien moins coûteux pour les contribuables et qui protège efficacement les espaces naturels et agricoles de l'estuaire de la Loire. À savoir une réserve régionale dont l'objectif serait de protéger 25 % des espaces, "bien au-delà des 10 % souhaités par l'État dans sa Stratégie nationale pour la biodiversité"*. □

Vichy sur la liste du patrimoine mondial !

Les grandes villes d'eaux d'Europe, dont la ville thermale de Vichy pour la France, sont inscrites depuis le 24 juillet dernier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (Baden bei Wien en Autriche, Spa en Belgique, Vichy en France, Baden-Baden, Bad Ems et Bad Kissingen en Allemagne, Montecatini Terme en Italie, Bath au Royaume-Uni ainsi que Karlovy Vary, Mariánské Lázně et Franti Kovy Lázně en République tchèque). Fondées pour la plupart autour de sources minérales naturelles, elles offrent ensemble un témoignage exceptionnel du phénomène de la balnéologie européenne, qui a connu son essor principalement au début du XVIII^e siècle, puis au premier tiers du XX^e siècle. Un trait caractéristique en est la combi-

naison de cures thermales intérieures et extérieures et de procédures thérapeutiques associées à un large éventail d'activités de loisirs, reflétées dans une forme spécifique de villes thermales et de leur architecture. Ces villes rivalisaient culturellement avec les grandes métropoles et devinrent une source d'inspiration intellectuelle, artistique, sociale et politique, contribuant ainsi à la démocratisation de la société européenne. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial apporte aux grandes villes thermales d'Europe non seulement la confirmation de leurs valeurs exceptionnelles mais aussi une meilleure protection et une coopération renforcée dans les domaines de la conservation et de la valorisation de ce patrimoine. □

Les équipes de la LPO ont posé des balises GPS sur 30 jeunes milans royaux répartis dans le Massif central entre les gorges de la Loire (Loire et Haute-Loire), les gorges de la Truyère (Aveyron) et la Planèze de St-Flour (Cantal) dans le cadre

du programme international Life Eurokite. Le rapace emblématique du vieux continent est menacé par les activités humaines (empoisonnement, tir, collision, électrocution), d'où un plan national d'actions. En savoir plus : rapaces.lpo.fr/milan-royal □

Chaque été depuis 10 ans, la Région Centre-Val de Loire met à l'honneur ses itinéraires cyclables au fil d'animations dans le cadre des Échappées à vélo. L'occasion pour les habitants et les touristes de découvrir autrement le patrimoine naturel et culturel de la Région. Jusqu'en octobre, pour une journée, un week-end, ou quelques heures... chacun peut choisir son parcours en fonction de ses envies et préparer sa balade festive. www.centre-valdeloire.fr/explore/sortir-saerer/la-region-velo/les-echappees-velo

Sancerre dans le Cher, en région Centre-Val de Loire, a été sacré le 30 juin dernier "Village préféré des Français" à l'issue de la 10^e édition de l'émission éponyme présentée par Stéphane Bern sur France 3. Parmi les 14 sélectionnés, Sancerre devance les villages de Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe) et Hérisson (Allier). Une belle promotion touristique et médiatique pour ces 3 villages du bassin de la Loire.

Après d'importantes difficultés financières et les mesures sanitaires imposées depuis 2020, France Nature Environnement Loire a réouvert l'Écopôle du Forez le 24 juillet dernier. La fermeture du site avait été dictée par d'importantes difficultés financières (un problème réglé grâce au soutien de généreux donateurs) et les mesures sanitaires imposées depuis 2020. Pour garantir la pérennité du site, une nouvelle offre a été mise en place avec une entrée soumise à contribution.

La taxe d'Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) a fait maintes fois couler de l'encre. Après de fortes augmentations en 2017 et en 2018, plusieurs usagers du fleuve avaient porté l'affaire devant le tribunal administratif de Nantes, dénonçant une redevance "disproportionnée". Le tribunal n'est cependant pas allé dans ce sens et a rétabli la taxe.

Le mur-digue situé à l'entrée du canal d'Orléans vient de faire l'objet d'importants travaux de réfection, celui-ci présentant *"un risque d'effondrement"*. Les fondations de l'ouvrage, long d'une soixantaine de mètres, ont été fragilisées consécutivement à la baisse du niveau du fleuve (environ un mètre au cours des dernières décennies). Les pieux en bois, souvent à l'air libre, se sont détériorés en entraînant divers désordres.

Prenez date! Sous réserve d'annulation Covid-19

Conférences, colloques, congrès...

● **3 au 11 septembre 2021** à Marseille, *Congrès mondial de la nature*. L'événement organisé tous les 4 ans par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) réunit près de 1 500 membres, des gouvernements aux peuples autochtones, pour discuter et voter des recommandations majeures dans le but d'établir des priorités et de lancer de nouvelles actions de conservation et de développement durable. Ce congrès sera le premier événement hybride, en présentiel et en virtuel, lié à l'environnement depuis le début de la pandémie et permettra d'agir pour une reconstruction fondée sur la nature, pour le changement climatique et pour la biodiversité post-2020. En savoir plus : <https://www.iucncongress2020.org/fr>

● **7 septembre** *Séminaire Zone Atelier Loire* du Groupe thématique "Transferts Dynamique hydrosédimentaire au sein du bassin de la Loire". En savoir plus : <https://www.zal-loire.org/en/annonce-seminaire-zal-du-groupe-thematique-transferts-dynamique-hydrosedimentaire-au-sein-du-bassin-de-la-loire-mardi-07-09-21-de-9h00-a-12h30/>

Manifestations

● **21 et 22 août** "Ironman" de Vichy, 3,8 km de natation dans le lac d'Allier, 2 boucles de 90 kilomètres en vélo dans la campagne environnante sur deux départements (Allier et Puy-de-Dôme), un parcours de course à pied constitué de 4 boucles autour du lac d'Allier et dans le centre-ville. <https://www.ville-vichy.fr/ironman>

● **23 au 29 août** Jazz et Belle plaisance au festival *Les RDV de l'Erdre* (35^e édition) à Nantes et dans 12 autres villes le long de l'Erdre et du canal de Nantes à Brest. Le festival aura lieu dans un format adapté au contexte sanitaire mais avec les ingrédients qui font l'intérêt depuis 35 ans : du jazz et tous les jazz - jazz contemporain, blues, swing, électro-jazz... - portés par des

artistes de grande renommée ou émergents ; des bateaux du patrimoine révélateurs de la mémoire de l'Erdre et de la navigation fluviale. Dans un cadre respectueux des consignes sanitaires, l'esprit du festival restera le même : ouvert, simple et accueillant. (<http://www.rendezvouserdre.com>)

● **18 au 22 août** puis du **15 au 19 septembre** à Nantes, village et départ de course à la voile en solitaire du Figaro. L'événement, qui s'ancre en Loire-Atlantique pour les six prochaines années, réunira les skippers pour une course de 2 488 miles. En savoir plus : <https://www.lasolitaire.com>

● **27, 28 et 29 août** *Anjou Vélo Vintage* vous donne rendez-vous pour un week-end 100 % rétro ! Amis passionnés de vieux biclous, férus de mode vintage, amoureux de l'ambiance guinguette, préparez-vous à faire un bond dans le temps... (<https://www.anjou-velo-vintage.com>)

● **5 septembre** *Fête du vélo de Blois-Chambord*. Partez pour une journée sur les bords de Loire, au départ de Vineuil (proche de Blois). Au fil des 43 kilomètres des pauses animées seront proposées (<https://www.bloischambord.com/chateaux-a-velo/pratique/la-fete-du-velo>).

● **9 au 12 septembre** à Tours, dans le cadre des 20 ans de l'inscription d'une partie significative du Val de Loire au patrimoine mondial, la Mission Val de Loire organise "Les assemblées de Loire". Un rendez-vous public au cours duquel il est proposé débats, expositions, performances artistiques et parcours pour se mettre à l'écoute du fleuve. Une manifestation qui s'inscrit dans la démarche du parlement de Loire, en ensemble d'initiatives arts-sciences pilotées par le POLAU (Pôle des arts Urbains) pour une reconnaissance du bassin versant (www.valdeloire.org/Actualites/Articles/Tous/Les-assemblees-de-Loire)

● **9 au 13 septembre** à Angers dans le cadre du 180^e Congrès archéologique de

France, une journée optionnelle le 14 est proposée en complément sur le thème "Nouveaux regards sur l'architecture médiévale en Anjou". Elle permettra à celles et ceux qui le souhaitent de prolonger le congrès par une série de visites consacrées à des monuments du XIX^e siècle reconstruits dans des styles dérivés de l'architecture médiévale, en particulier dans le style néo-gothique qui inspira nombre d'architectes angevins. Outre les connaissances sur les monuments ayant fait l'objet de recherches récentes ou en cours d'étude, le congrès rendra compte d'avancées dans des domaines transversaux tels que les couvertures voûtées, les décors peints, les ouvrages de charpentes... En savoir plus : www.sf-archeologie.net/IMG/pdf/-196.pdf

● **9 au 21 septembre** en prologue du *Festival de Loire*, remontée de 27 bateaux (fûtreaux, plates et barques) avec 75 bateleurs. Au programme 10 escales festives (départ de Montjean le 7, Le Thoureil le 8, Chouzé-sur-Loire le 9, Bréhémont le 11, Tours le 12, Rochecorbon le 13, Amboise le 14, Chaumont le 15, Blois le 17, Saint-Dyé le 18, Beaugency le 19, Meung-sur-Loire le 20, La Chapelle-Saint-Mesmin le 21, Orléans le 22). Dans le même temps, toute une flottille va aussi descendre la Loire depuis la Nièvre. Escales à Bou le 12, à Combleux le 18. Animations diverses aux étapes et de façon plus importante à Tours, Blois, Bou et Combleux.

● **22 au 26 septembre** *Festival de Loire*. L'événement fête cette année sa dixième édition et a décidé de convier tous les fleuves et pays invités depuis sa création (Danube, Douro et Tage, canaux des Pays-Bas, lagune de Venise, Vistule, Ebre et Tamise). Autre fil rouge : le développement durable et la biodiversité sont au cœur du festival avec de nombreuses actions mises en place entre tri sélectif, récupération des huiles usées, stands développement durable, conférences sur l'environnement... En savoir plus : <https://www.orleans-metropole.fr/festival-de-loire/>

Les Nouvelles du bassin de la Loire - Diffusion uniquement par abonnement : **11 numéros par an**

Éditions Loire et Terroirs, SARL au capital de 11 433, 68 €

Rédaction, Administration, Publicité La Batellerie - 37, rue du Cas Rouge 45800 Combleux - Tél. : 02 38 55 02 23

Courriel : magazine@loire-et-terroirs.fr - Site : www.loireetterroirs.com - **Rédacteur en chef** Philippe Auclerc - **Secrétariat général de rédaction**

Michel Robert **Mise en page** APAM - **Ont collaboré à ce numéro** Philippe Auclerc, Michel Robert - **Crédit photographique** Philippe Auclerc

Gérante - Directrice de la publication Agnès Martin - Numéro de **Commission paritaire** 0613183072 - **Numéro ISSN** 1636-3361

Vente par abonnement uniquement (18 € par an en format électronique ; 28 € par an en version papier) - Parution chaque fin de mois (sauf en août)

Textes, photos, dessins de ce numéro ne peuvent être reproduits en totalité ou partiellement qu'avec l'autorisation de l'éditeur.

Les articles et photos signés n'engagent que leurs auteurs.